

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

SC9108

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

20-24 juin 2014

Malabo (Guinée Equatoriale)

EX.CL/852(XXV)

Original : français

**RAPPORT DE LA VINGT CINQUIEME SESSION
DU COMITE MINISTERIEL SUR LES CANDIDATURES
AFRICAINES AU SEIN DU SYSTEME INTERNATIONAL
23 JUIN 2014, MALABO, (GUINEE EQUATORIALE)**

I. INTRODUCTION

1. Le Comité Ministériel sur les candidatures africaines au sein du Système International s'est réuni, en sa vingt-cinquième session ordinaire, le 23 juin 2014, à Malabo (Guinée Equatoriale), sous la présidence de **S.E. Hon. Sam KUTESA**, Ministre des Affaires étrangères, de la République d'Ouganda.

2. Après avoir ouvert la séance et satisfait au protocole d'usage, le Président a présenté les points inscrits à l'ordre du jour de la session.

3. Il a donné la parole au représentant du Département des affaires politiques pour présenter le rapport sur l'état de mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.821(XXIV), ainsi que les nouvelles candidatures africaines au sein du système international sur lesquelles le Comité ministériel est appelé à faire des recommandations à la 25^{ème} session ordinaire du Conseil Exécutif.

II. PARTICIPATION

4. Les Etats ci-après, membres du Comité étaient présents: Algérie, Angola, Afrique du Sud, Bénin, Burundi, Cameroun, Gambie, Malawi, Sénégal, Sierra Léone, Tchad, Tunisie et Ouganda.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. L'ordre du jour suivant a été adopté par le Comité :

- (i) Mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.780 (XXIII) ;
- (ii) Examen des candidatures africaines aux postes dans le système international ;
- (iii) Questions diverses.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION EX.CL/Dec.780 (XXIII)

6. Le Comité a pris note de l'état de mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.821(XXIV) sur les candidatures africaines endossées lors de la 24^{ème} session tenue en janvier 2014 à Addis-Abeba (Ethiopie).

7. Les membres du comité ont regretté que certains Etats membres n'aient pas respecté les décisions de la Conférence endossant des candidatures africaines à des postes au sein du système international. Ils ont demandé que le Conseil exécutif soit saisi de cette question pour décision à prendre.

8. Ils ont également demandé l'application du règlement intérieur relativement aux sanctions applicables dans le cas d'espèce.

V. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

9. S'agissant des nouvelles candidatures aux postes dans le système international, le Comité a décidé de n'examiner que les candidatures dont les élections interviendront cette année, sauf si un consensus s'est dégagé autour du poste au sein des régions dans le cas des rotations ou lorsqu'elles nécessitent du temps pour la campagne, et de renvoyer l'examen des autres candidatures aux sessions du Comité précédent ces élections.

10. Le Comité a demandé aux bureaux de représentation de l'Union africaine à Genève et à New York de continuer de transmettre au département des affaires politiques les propositions des ambassadeurs africains sur les candidatures pour un traitement efficient desdites candidatures et d'encourager les Etats membres à soumettre leurs candidatures à travers leurs ambassades à la Commission pour considération par le Comité ministériel.

11. Le Comité a approuvé les candidatures suivantes :

- (i) **au poste de Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale de la Météorologie** pour la période 2016-2020, la *candidature de Monsieur Jeremiah Lengoasa, d'Afrique du Sud* ;
- (ii) **au poste de membre et Président de la Commission de la Fonction Publique Internationale** pour la période 2015-2018, lors des élections qui auront lieu à New York, en 2014, la *candidature de Monsieur Kingston Papie Rhodes, de la République du Sierra Leone* ;
- (iii) **au poste de membre du Corps Commun d'Inspection des Nations Unies**, pour la période 2016-2021, la *candidature de Monsieur Jean Christian Obame, de la République du Gabon* ;
- (iv) **au poste de Membre du Comité Consultatif sur les questions Administratives et Budgétaires**, au cours des élections qui auront lieu en novembre 2014, la *candidature de Monsieur Ali Eiad Krer de l'Etat de la Libye* ;
- (v) **au poste de membre du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**, la *candidature de Madame Kheira Ouguini, de la République algérienne démocratique et populaire* ; la *candidature de Madame Navamaneer Ratna (Pramila) Patten, de la République de Maurice* et la *candidature de l'Amb. Naela Gabr, de République Arabe d'Egypte* ;
- (vi) **aux postes de membres du Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications** pour la période 2014-2018, la *candidature du Burkina Faso*, la *candidature de la République Algérienne Démocratique et Populaire*, la *candidature de la République du Sénégal*, la *candidature la République du Ghana*, la *candidature de la République du Kenya* et la *candidature de la République Arabe d'Egypte* ;

- (vii) **au poste de Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications de l'Union Internationale des Télécommunications**, lors des élections qui auront lieu du 20 octobre au 7 novembre 2014 à Busan, Corée du Sud, la *candidature de Monsieur Brahima Sanou, du Burkina Faso pour réélection* ;
- (viii) **au poste de membre du Comité de Règlement de Radiocommunication (RRB) de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)** lors des élections qui se tiendront à Busan, Corée du sud, du 20 octobre au 07 novembre 2014, la *candidature de Madame Anissa Guellal, de la République Algérienne Démocratique et Populaire et la candidature de Monsieur Starley Kaige Kibe de la République de Kenya*;
- (ix) **au poste de membre du Conseil Economique et Social**, la candidature de la **République du Burkina Faso**, la candidature de la **République du Ghana**, la candidature de la **République Islamique de Mauritanie**, la candidature de la **République d'Ouganda** et la candidature de la **République du Zimbabwe** ;
- (x) **au poste de membre du comité des conférences**, la candidature de la **République de la Namibie** et la candidature de la **République Centrafricaine** ;
- (xi) **au poste de Président du G-77 et la Chine**, la candidature de **l'Afrique du Sud** ;
- (xii) **au poste de Vice-Président de la Commission Alimentaire CODEX** lors des élections prévues du 14 au 18 juillet 2014 à Genève, la candidature de **Professeur Salah Abou-Raya** de la République Arabe d'Égypte.

12. Le Comité a également décidé d'approuver les candidatures soumises en retard au terme de l'article 11 du règlement Intérieur révisé du comité ministériel de l'Union africaine sur les candidatures au sein du système international mais qui ne portent pas préjudice à celles soumises dans les délais.

- (i) **au poste de membre du Conseil de l'Organisation Internationale de Standardisation pour la période 2015-2017** lors des élections prévues en septembre 2014, la candidature du Kenya.
- (ii) **au poste juge à la Cour Pénale Internationale**, la *candidature de Me Reine Alapini Gansou de la République du Bénin*
- (iii) **au poste de membre du Comité Consultatif de l'audit indépendant des Nations Unies**, au cours des élections qui auront lieu en Novembre 2014 la *candidature de M Richard Quartey Quartey de la République du Ghana* ;
- (iv) **au poste de Secrétaire général de l'Union Africaine des Télécommunications** la *candidature de M. Abdoukarim Soumaila, de la République du Niger* ;

- (v) **au poste de membre du Comité des Droits de l'Enfant** des Nations Unies lors des élections qui auront lieu le 25 juin 2014, à New York, la *candidature de Monsieur Sambala Traore de la République du Mali, la candidature de Monsieur Hatem Kotrane de la République de Tunisie, la candidature de Madame Louisa Oussedik de la République algérienne démocratique et Populaire et la candidature de l'Amb. Gahad Madi de la République Arabe d'Égypte;*
- (vi) **au poste de membre du Conseil des Droits de l'Homme** pour la période 2015-2017, la *candidature de la République du Botswana, la candidature de la République du Congo, la candidature de la République du Ghana et la candidature de la République Fédérale du Nigeria.*
- (vii) **au poste de Coordonnateur des pays en voie de développement** au sein du Partenariat Mondial pour un développement effectif la *candidature de la République d'Ouganda;*

13. Relativement au poste de Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement, le Comité a demandé aux Etats ci-après ayant soumis des candidatures, de mener des consultations en vue de proposer une seule candidature. Il s'agit de la République du Sénégal ; de la République de Sierra Léone, de la République de Tunisie et de la République Fédérale du Nigeria;

14. S'agissant du poste de Directeur régional de l'Organisation Mondiale de la Santé, le Comité a exhorté les candidats à poursuivre les consultations afin de parvenir à un consensus. Si aucun consensus n'est dégagé, le Comité recommande de soumettre les cinq candidatures ci-après pour l'élection :

- (i) *Dr Fatoumate Nafo Traore, de la République du Mali ;*
- (ii) *Dr. Matshidiso Moeti, de la République du Botswana ;*
- (iii) *Professeur Thérèse Aya N'Dri-Yoman, de la République de Côte d'Ivoire ;*
- (iv) *Dr Jean Marie OkwoBele, de la République Démocratique du Congo ;*
- (v) *Professeur Kinde-Gazard Akoko Dorothee, de la République du Bénin.*

15. Pour ce qui concerne le poste Secrétaire Général Adjoint de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour la période 2014-2018, le Comité a demandé aux pays cités ci-après, ayant soumis des candidatures de mener des consultations en vue de désigner un candidat unique. La Tunisie a retiré sa candidature pour faciliter un compromis sur ce poste.

- (i) la République Fédérale du Nigeria pour la candidature de *l'Eng. Shola Taylor ;*
- (ii) la République Islamique de Mauritanie, pour la candidature de *Madame Fatimetou Mint Mohamed Saleck de*

16. S'agissant de l'élection au poste de Président de l'Assemblée des Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, le Comité a demandé à la République du Sénégal, la République de Sierra Léone et la République du Botswana

de poursuivre les consultations en vue de parvenir à la désignation d'un candidat unique pour l'Afrique. Si aucun consensus n'est arrêté, le Comité recommande de présenter les trois candidats pour l'élection.

17. Le Comité a décidé de renvoyer l'examen des candidatures suivantes à la session précédent l'élection, à savoir:

- (i) La session de janvier 2015, la *candidature de la République du Sénégal* au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la période 2016-2017 ;
- (ii) *La session de janvier 2017, la candidature de la République de Guinée Equatoriale* au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la période 2018-2019 ;
- (iii) *La session de janvier 2019, la candidature de la République de Tunisie* au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la période 2020-2021.

18. Ayant constaté que les élections aux postes ci-après ont déjà eu lieu, le comité n'a pas considéré les candidatures aux postes visés :

- (i) **au poste de membre du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail** pour la période 2014-2017, la candidature de la République du Soudan / de la République d'Angola, suite aux consultations menées par la Commission du Travail et des affaires sociales, conformément à la Décision EX.CL.Dec.398 (XII) qui requiert que les candidatures aux postes au sein de l'organisation Internationale de Travail suivent cette procédure ;
- (ii) au poste de membre du Comité Intergouvernemental pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel durant les élections prévues du 2 au 5 juin 2014, la candidature de Monsieur Slimane Hachi de la République algérienne démocratique et populaire ;
- (iii) au poste de membre du Comité des Nations unies pour les droits des personnes handicapées, dont l'élection es prévue du 10 au 12 juin 2014, la candidature de la République du Niger et la candidature de la République du Kenya.

VI. QUESTIONS DIVERSES

19. Le Président du Comité a demandé aux Etats qui sont appelés à mener des consultations de le faire rapidement afin de permettre un traitement diligent des candidatures en attentes.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Report of the ministerial committee on candidatu

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4581>

Downloaded from African Union Common Repository